

No 44

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024**

**Lieu : Salle du Conseil Municipal**

Présidence : M. Patrick Mützenberg

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative

Mmes Alice Bertholon, Soledad Guardia Sevilla, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Safiatou Simpore Diaz, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Stéphane Riem, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mmes Marie-France Châtelain et Elif Kaytak. ainsi que MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli et Jean-Pierre Isabella

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 178-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
5. Délibération administrative **DA 179-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'243'400.— au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
6. Délibération administrative **DA 180-2024 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'645'000.— destiné à l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien

7. Délibération administrative **DA 183-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la réalisation du remembrement foncier du périmètre de Battelle, y compris servitudes et à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 4'012'700.— TTC (dont CHF 22'982.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné aux opérations foncières nécessaires à la mise en œuvre du PLQ Battelle-Tambourine, ainsi qu'à la réalisation d'aménagements transitoires sur les emprises cédées à la Commune
  8. Délibération administrative **DA 184-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de l'Entraide Protestante Suisse (EPER) pour son aide aux personnes déplacées internes en raison du conflit entre Israël et le Hezbollah au Liban
  9. Délibération administrative **DA 185-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 14'068'093.— pour la comptabilisation d'amortissements complémentaires 2024
  10. Délibération administrative **DA 186-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation de sept douzièmes provisionnels couvrant la période du 1er janvier au 31 juillet 2025
  11. Délibération administrative **DA 187-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge Suisse (CRS) pour son aide d'urgence aux populations des Caraïbes suite au passage de l'ouragan Beryl
- Propositions des membres du Conseil municipal**
12. Motion **MO 046-2024 R** : « Programme Sant « e » scalade »
  13. Motion **MO 048-2024 P** : « Pour l'amélioration de l'accès et de l'hygiène des toilettes publiques à Carouge »
  14. Motion **MO 049-2024 P** : « Pour une politique ambitieuse de formation dans le domaine de la petite enfance »
  15. Postulats
  16. Résolutions
  17. Pétitions
  18. Questions

Au nom du Conseil municipal, le Président adresse ses félicitations à M. L. Antonioli, papa d'un petit Lévi qui est né le 12 décembre.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024 est approuvé par 24 oui, 0 non et 1 abstention.

## **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**Communications de Mme Lammar :**

### Tente place de Sardaigne

Si, pour cet hiver, comme indiqué lors du précédent Conseil municipal, nous effectuons un essai de couverture de la patinoire qui devra faire l'objet d'un bilan en fin de saison, il n'en demeure pas moins que c'est déjà maintenant qu'il nous faut nous préoccuper de la tente pour les manifestations de cet été.

Vous vous en souvenez, pour l'année 2024, le Conseil administratif avait validé la mise en place d'une grande tente sur la place de Sardaigne couvrant ainsi la Fête des écoles, le 1<sup>er</sup> août, Agrifête et la Vogue. Une solution avait été trouvée pour que le format convienne à l'ensemble de ces manifestations et avait permis un partage des coûts également.

Un bilan ayant été dressé, cette solution semble pertinente pour les services, pour les raisons suivantes :

- Satisfaction pour l'ensemble des manifestations concernées (organisateurs et public-cible)
- Sécurisation météo de la Fête des écoles et du 1<sup>er</sup> août
- Partage des coûts
- Grande affluence au 1<sup>er</sup> août et espace désormais insuffisant au centre communal, ce qui plaide pour l'organisation de cette manifestation sur la place de Sardaigne
- Cette solution convient aux associations qui sont présentes pour les stands parce que cela limite les risques de perte d'affluence pour des raisons météo (bien que la question du montage et du démontage de leur matériel soit encore à améliorer)
- Rationalisation des ressources et charge mieux supportable pour les équipes du CAVS et du SVEM
- Cohérence de mise en place (plans, circulations, sécurité, infrastructure)

Pour 2025, nous venons d'apprendre qu'Agrifête ne viendra pas car ils souhaitent passer désormais à un rythme d'une année sur deux au vu de l'ampleur et du travail que génère cette belle manifestation. En revanche, le cycle de Pinchat fêtera son 60<sup>ème</sup> anniversaire. Par ailleurs, nous avons depuis quelques temps un problème de places pour la remise des prix du collège et école de commerce Madame de Staël à la salle des fêtes. La jauge est dépassée, ce qui pose des problèmes de sécurité.

Au vu des éléments ci-dessus, nous vous informons que le Conseil administratif a validé le principe de l'installation de la tente sur la période allant de juin à la fin de la Vogue (soit en général début septembre), avec l'attention que cette période doit être inférieure à trois mois pour des questions d'autorisation.

### Festivités de fin d'année

Pour ma seconde communication, je tenais à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année. Si vous restez à Carouge, n'hésitez pas à profiter de Carouge magique, avec les décorations et illuminations hivernales, les commerces ouverts encore dimanche prochain, l'arbre à souhaits, la boîte aux lettres du Père Noël, les marchés dont ceux du mercredi qui exceptionnellement seront déplacés le 23 et le 31 décembre, l'igloo sur la place de l'Octroi et enfin la patinoire, en particulier pour les animations qui y sont prévues. À cet égard, demain et le 3 janvier seront organisées des disco pour enfants et le 8 janvier, ce sera l'occasion de partager la galette des rois.

### **Communications de M. Fraomene :**

#### Fin de la mise à disposition du dortoir des Charmettes

Depuis le 4 mars 2022, la Ville de Carouge s'est mobilisée pour accueillir les personnes ayant fui la guerre en Ukraine, en ouvrant le dortoir des Charmettes. Grâce à un fort élan bénévole, le Service des affaires sociales a assuré la coordination du relogement dans des familles d'accueil, organisé des cours de français et accompagné ces personnes dans leurs démarches administratives.

Désormais, avec l'ouverture de plusieurs autres lieux d'hébergement collectif, l'Hospice général n'aura plus recours aux Charmettes. Les résidentes et résidents sont progressivement relogés et la fermeture officielle des Charmettes est prévue au 31 décembre 2024.

Afin de renforcer le pôle Intégration de la Ville de Carouge et garantir notamment la coordination des espaces de pratique du français, Alicia Ségui poursuivra ses activités en tant qu'agente spécialisée. Initialement engagée pour l'accueil des résidentes et résidents des Charmettes, elle continuera à exercer cette mission grâce au soutien financier du Bureau de l'intégration et de la Citoyenneté, qui permet de maintenir son poste à 50%.

Je tiens à remercier le Service des affaires sociales qui a assuré un accueil de qualité tout au long de cette mise à disposition.

#### Projet « Faire la Ville avec les Jeunes »

Le samedi 23 novembre, la soirée de lancement du projet « Faire la Ville avec les Jeunes » s'est tenue avec plus de 100 participants. Coorganisée par l'association de jeunes « L'Enclume », le Forum Grosselin, les TSHM et le secteur jeunesse de Carouge, elle mêlait partie officielle, blind test, karaoké et concerts de jeunes artistes carougeois.

Répartie sur deux lieux emblématiques de la rue Jacques Grosselin, la soirée a permis aux jeunes d'explorer cet environnement urbain peu fréquenté, tout en découvrant le projet PAV et ses enjeux. Elle a également favorisé des échanges intergénérationnels grâce à la présence d'aînés du Forum Grosselin.

Selon une enquête menée sur place, le bouche-à-oreille a été essentiel pour mobiliser les jeunes.

#### Dispositif d'accueil des habitants

Dans le cadre de l'accueil des habitantes et habitants de la Cité Léopard, le Service des affaires sociales a engagé un travailleur social, M. Giona Mottura, pour faciliter leur intégration, coordonner les services municipaux, et discuter de l'avenir du quartier.

Il sera disponible sur place lors de permanences les mardis et jeudis de 16h à 18h et, dès le printemps 2025, une arcade au café-restaurant communal « Le Félin » accueillera les habitants en soirée et le week-end, sous la coordination de M. Mottura.

En parallèle, un groupe de travail regroupant différents services de la Ville de Carouge, accompagné d'une mandataire, réfléchit à une politique d'accueil globale pour Carouge, avec la Cité Léopard comme projet pilote.

#### Atelier de confection de biscuits de Noël

Le mercredi 4 décembre dernier, la Ville de Carouge a organisé un atelier de confection de biscuits de Noël à la Maison de quartier. Grâce à la participation de la boulangerie Wolfisberg, cet événement a permis à deux adolescents et quinze enfants, fréquentant l'accueil libre du Val-d'Arve et des Grands-Hutins, de découvrir les coulisses d'un artisan pâtissier carougeois. Ce fut une belle occasion de partager un moment convivial à l'approche des fêtes.

#### Prise en charge du restaurant scolaire et parascolaire

Deux importantes réformes entreront en vigueur en 2025.

La première concerne la nouvelle Loi sur l'aide sociale et le fait que les bénéficiaires recevront dorénavant un forfait avec lequel ils devront s'acquitter de leurs diverses charges. Ils devront ainsi apprendre à être autonomes avec une forme d'accompagnement dans la gestion de leur budget. Un montant de CHF 60.- est prévu pour les frais des restaurants scolaires et les camps des élèves. Ce montant sera complété par une enveloppe supplémentaire pour les enfants âgés de 8 à 12 ans.

La crainte est que ce forfait soit insuffisant et que cette nouvelle mesure fragilise les bénéficiaires. La commune reste attentive à cet égard et veillera à maintenir ces besoins essentiels pour les enfants. Ainsi, des demandes de soutien financier ponctuel, pour des situations particulières et justifiées, pourront être adressées par l'Hospice général au Service des affaires sociales (SAS), afin de pallier ces difficultés. Un monitoring plus précis sera mis en place afin de suivre et quantifier cette problématique. De plus, afin d'agir au mieux à titre préventif, le SAS et le CAS (centre d'action sociale) de Carouge vont envoyer un courrier conjoint aux familles afin de rappeler l'existence du rabais, soit 25% de réduction sur les repas octroyés par la commune pour les bas revenus, et la possibilité de s'adresser aux travailleurs et travailleuses sociaux en cas de difficultés.

Parallèlement à cela, le GIAP mettra en place sa réforme tarifaire dès la rentrée d'août 2025. Cette réforme vise notamment à allouer davantage de ressources sur le terrain et mieux former le personnel. Ainsi la gratuité actuelle pour les bas revenus n'existera plus, et l'ensemble des barèmes sera revu, impactant essentiellement les bas revenus et la classe moyenne. Il n'est à ce jour pas possible d'estimer plus précisément le nombre de personnes concernées ni l'impact financier. Le SAS en collaboration avec le GIAP suit attentivement ce dossier afin de prévoir des actions ponctuelles ou générales en fonction des besoins.

La priorité est d'éviter de mettre les familles dans une situation de besoin ou de compromettre leur système de garde.

#### **Communications de Mme Molinari :**

##### Prix Hochparterre

J'ai le plaisir de vous informer que la réalisation des cheminements piétons à travers la forêt de la Moraine entre la passerelle Sigismond et la crèche du Val-d'Arve a été récompensée le 3 décembre dernier lors de la remise des prix annuelle décernée par la revue Hochparterre à Zürich, où le projet a décroché la deuxième place de la catégorie « architecture du paysage ». Les représentants des bureaux mandataires APAAR et GEOS, ainsi que les chefs de projet urbaniste et ingénieur génie civil du SURB ont réceptionné le prix à cette occasion.

Le projet s'affirme comme exemplaire au niveau Suisse et offre une belle visibilité à la commune selon les motivations énoncées par les membres du jury. Il incarne la qualité intrinsèque du projet du paysagiste, l'intégration soignée de l'ouvrage dans un environnement forestier sensible, les choix constructifs effectués, la finesse de la réalisation et l'attention constante apportée au détail. Il traduit aussi la collaboration interservices à l'interne efficace et les discussions fructueuses menées avec les services cantonaux lors de tout le processus.

Le projet sera exposé cet hiver au musée suisse du design en ville de Zürich.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Droit d'opposition ACG**

Par courriel du 3 décembre 2024, les membres du Conseil municipal ont été informés des décisions de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 20 novembre 2024. Le délai d'opposition échoit le 31 janvier 2025. Les informations figurent sur CMnet, dans l'onglet ACG.

#### **Changement dans la représentation des partis au sein des fondations**

Le Centre fait part du changement suivant soumis à validation du Conseil municipal :

Au sein du conseil de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, M. Jérémy Bouvier sera remplacé par Mme Amila Nathanaëlle Warmbrodt.

Pour cette modification, il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Aucune opposition n'étant formulée, le Président constate que ce changement est validé.

### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 178-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2025, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2024 et renvoyé en commission Finances.

Celle-ci s'est réunie le 3 décembre 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

En tant que président de la commission Finances, le Président mentionne qu'il n'a rien à ajouter au rapport.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 1 non et 5 abstentions.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

### **Déclaration du parti socialiste**

M. Lauret en donne lecture.

Le vote du budget annuel est un moment important dans la vie politique communale. Son examen permet en effet à la fois de jeter un regard sur les résultats des exercices précédents, tout en projetant l'évolution des années à venir, à la fois en termes de ressources et de charges. Dans un monde en constant changement, les attentes sont multiples. Les prévisions restent aussi incertaines. Rappelons ici qu'au cours des années écoulées, des modifications importantes ont impacté la visibilité des montages budgétaires, parmi lesquelles la RFFA, la suppression de la taxe professionnelle ou encore plus récemment, la récente votation sur l'imposition des personnes physiques.

Le projet de budget 2025 tel que présenté aujourd'hui appelle les constats suivants. Le taux du centime additionnel est maintenu à 40 et le budget de fonctionnement est à CHF 140 millions avec un excédent de charge prévu à CHF 1,5 million. La valeur du centime, qui résulte d'une combinaison de facteurs entre les montants des revenus et la démographie, est en hausse, passant de CHF 1'949'060 à CHF 2'949'060. Par rapport au budget 2024, on constate un tassement des revenus des personnes physiques et une hausse des revenus provenant des personnes morales. Sur un plan comptable et de technique budgétaire, on enregistre des réajustements, notamment du patrimoine financier, liés aux modèles des comptes. Les charges de traitement du personnel restent relativement contenues, puisqu'elles représentent 33,2% du total des charges. Dans le domaine des coûts des fournitures d'énergie, qui apparaissait préoccupant lors d'un examen des précédents budgets, on enregistre des baisses. Relevons une diminution de l'ordre de CHF 1,4 million du coût de fourniture de l'électricité, à la suite d'une renégociation. En matière d'amortissements, notons l'impact d'amortissements complémentaires intervenus lors des derniers exercices et qui exerceront leurs effets encore l'an prochain. Une telle opportunité ne devrait pas se présenter à nouveau.

Le budget des dépenses d'investissement 2025, qui est cette année de CHF 67,9 millions, est en hausse, ce qui a pour conséquence une augmentation de la dette. En un an, elle va passer de CHF 4'522 à CHF 6'568 par habitant. Grâce aux taux actuellement bas pratiqués sur les marchés financiers, le moment reste plutôt favorable à la conclusion de nouveaux emprunts. Toutefois, une réflexion s'impose sur le moyen à long terme en regard des investissements conséquents à venir. Ainsi, les tableaux fournis en regard des différents types d'investissements prévisibles devront faire l'objet d'ordres de priorités. Il faudra impérativement prendre en compte les ressources effectives potentielles. Cela impliquera un large échange au sein des diverses composantes politiques du Conseil municipal dans sa future composition.

Concernant l'effectif du personnel, on relève que les principales demandes en postes permanents émanent du domaine des affaires sociales, de la police municipale ou encore s'inscrivent dans le cadre du projet engagé de municipalisation de la petite enfance. D'autres demandent proviennent également du nouveau service des sports, des RH et du service de l'urbanisme. A contrario, d'autres services, tels que le SCES ou le SVEM, formulent en priorité des demandes qui s'inscrivent dans le cadre de postes non

permanents. Il s'agit notamment des postes d'agents spécialisés qui ont pour le moment l'effet d'alléger certaines rubriques du cadre budgétaire.

En conclusion, il faut rappeler ici que le présent projet de budget intervient en fin de législature et qu'il tient compte d'une succession de délibérations et de projets votés à ce jour, engageant leur mise en œuvre. Dès lors, le parti socialiste estime conséquent de voter le présent projet de délibération.

C'est pour nous également l'occasion de remercier ici pour le travail entrepris le service des finances, ses collaborateurs, ainsi que la magistrate en charge, de même que les conseillers administratifs en charge d'autres dicastères et tous les différents chefs de service qui ont participé aux différentes présentations effectuées dès la mi-octobre.

### **Déclaration des Vert.e.s**

M. Kupferschmid en donne lecture.

Notre Commune fait face à de nombreux défis. Tout d'abord, maintenir la cohésion sociale, notamment en assurant et en développant des prestations de qualité. Également, anticiper le vieillissement de la population, s'adapter au changement climatique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Finalement, répondre à la croissance de la population, notamment avec les futurs quartiers de l'Etoile-Grosselin dans le secteur La Praille-Acacias-Vernets.

Avec ce budget 2025, le Conseil administratif a su répondre avec succès à ces défis. En effet, ce budget ne présente qu'un déficit de CHF 1,5 million, ce qui ne constitue que 1% des charges, alors qu'en 2023, le déficit représentait 3,7% des charges. Plusieurs facteurs rendaient cependant cet exercice budgétaire particulièrement difficile. Tout d'abord, la baisse d'impôts votée cette année a occasionné une perte de CHF 5,1 millions. De plus, l'adaptation des prestations aux besoins de la population a nécessité la municipalisation des crèches et la création de deux services : le service de l'enfance et le service des sports. Par ailleurs, les amortissements vont augmenter avec la mise en service de la ludothèque et du restaurant d'insertion de la Cité Léopard. Enfin, les charges incompressibles continuent à augmenter, avec une hausse de CHF 600'000 pour 2025.

De plus, il convient de noter que ce budget a pu être établi sans augmenter le centime additionnel, maintenu à 40 depuis 2019, ceci alors même que la planification communale prévoyait de l'augmenter à 41,5 en 2022 et 42,5 en 2023. Ainsi, ce centime reste le plus bas des grandes communes urbaines genevoises, qui est de 45 en ville de Genève, et en-dessous de la moyenne cantonale qui est de 41,7.

Aussi, suite à la réforme fiscale de la RFFA qui devrait assurer une hausse future des recettes fiscales, il est autorisé d'établir un budget dont le déficit va jusqu'à CHF 5 millions. Notre déficit de CHF 1,5 million est donc bien inférieur à la norme établie par la loi.

Concernant plus particulièrement les charges de personnel, malgré les nouveaux postes qui figurent au budget, on constate une croissance des charges de personnel inférieure à celle des revenus. Ainsi, entre 2021 et 2025, les revenus ont augmenté de 28% et les charges de personnel de seulement 20%.

Également, nous avons noté d'importants investissements pour la période 2025-2040. Ces investissements sont nécessaires pour accompagner l'augmentation de la population prévue dans les quartiers existants de la Fontenette et de la Tambourine, ainsi que des futurs quartiers de l'Etoile-Grosselin. Il est à remarquer que les chiffres montrent que pour couvrir ces investissements, une hausse de 2,5 centimes additionnels d'ici 2030 sera probablement nécessaire.

Finalement, il faut tenir compte du fait que, depuis des années, le Canton sous-estime les recettes fiscales. Ainsi, les budgets initialement déficitaires se sont conclus par des comptes excédentaires. Par exemple, le budget 2022 annonçait un déficit de CHF 3 millions, alors que les comptes ont mis en évidence un excédent de CHF 1,4 million. Il est donc fort probable que, malgré un budget initialement déficitaire, les comptes 2025 se révèlent également excédentaires.

Le groupe des Vertes et des Verts remercie le Conseil administratif et plus particulièrement notre conseillère administrative responsable des finances, Mme Sonia Molinari, de nous avoir présenté ce budget qui relève intelligemment les défis auxquels fait face notre Commune. Le groupe des Vertes et des Verts soutient donc pleinement ce budget.

### **Déclaration du PLR**

M. Ducellier en donne lecture.

Le PLR a examiné avec attention le budget présenté par le Conseil administratif pour l'année 2025 et ne peut que regretter que la conseillère administrative en charge des finances fasse fi de la recommandation de notre groupe lors de la prise en considération de ce budget, à savoir proposer un budget équilibré.

Nous regrettons également que l'alliance verte-socialiste aille même jusqu'à refuser le débat politique malgré de nombreuses questions en lien avec la pérennité financière de notre Commune. La seule réponse de cette majorité dispendieuse est d'augmenter le centime additionnel. Quel programme !

Nous profitons de cette déclaration pour rappeler aux élus ayant refusé ce débat politique qu'il n'est ni responsable, ni démocratique d'imposer leurs choix à tous les Carougeois. Le budget ne vous appartient pas. Il doit répondre aux besoins actuels sans prêter la capacité future.

Ce budget déficitaire d'environ CHF 1,5 million trouve son origine dans une nouvelle hausse conséquente des charges communales : encore CHF 2,5 millions d'augmentation complémentaire cette année.

En 2025, la nouvelle gouvernance de la petite enfance portée par le conseiller administratif PLR va structurer l'administration communale dans une nouvelle dimension, même si les charges associées sont compensées par la dissolution des réserves des associations actuelles. Cette importante réforme aurait pu être accompagnée par un peu plus de mesures dans certains services, notamment le service de l'urbanisme.

L'évolution de ce service depuis 2020 nous paraît démesurée : environ 6 ETP de plus en 5 ans. A titre de comparaison, le service de l'urbanisme de la commune de Lancy compte 12 collaborateurs. A Carouge, nous avons besoin de 24 personnes. Le budget de Lancy est pourtant 30% plus élevé que celui de Carouge. Allez comprendre... Il faut ajouter à cela les charges de fonctionnement du service depuis 2020. Plus de CHF 1,6 million ont été dépensés en études diverses, alors que le service des constructions, qui gère pourtant d'importants chantiers (le théâtre, puis maintenant la piscine), n'a eu besoin que de CHF 500'000 – un tiers du budget dépensé par le SURB.

Dès lors, le groupe PLR proposera trois amendements visant à supprimer les nouveaux postes demandés par ce service, à savoir : un-e chef-fe de projet pour les espaces publics, un-e responsable circulation et un-e chargé-e de projet urbanisme. Nous proposons de reporter ces postes de quelques années, lorsque les projets d'aménagement urbain du

PAV seront plus aboutis. L'avancement des études sous la responsabilité et menées par le Canton permettra de mieux cerner les besoins communaux.

De manière plus globale, le PLR souhaite alerter les Carougeois sur la capacité financière de notre Ville. Selon les projections financières établies par l'administration, suite à une motion du PLR, il est démontré que Carouge sera dans l'incapacité d'emprunter à partir de 2027, gelant ainsi tout investissement pourtant nécessaire à la population (crèches et écoles par exemple). Une nouvelle fois, la seule réponse de la magistrature en charge des finances est d'augmenter les impôts. Le PLR s'y opposera et privilégie une rationalisation de nos charges courantes. Les Carougeois n'ont pas à financer la politique d'un parti.

Concernant les subventions, la disparité entre les différentes associations sportives est questionnable. Pour les prochains budgets, le PLR continuera à prôner l'équité.

En conclusion, le PLR propose la liberté de vote, et espère une entrée en matière des autres partis sur les amendements proposés, afin qu'une large majorité puisse néanmoins voter ce budget, permettant ainsi une nouvelle gouvernance de la petite enfance, nécessaire pour les familles.

Nous souhaitons remercier le service financier pour son travail de grande qualité, ainsi que l'ensemble de l'administration qui œuvre quotidiennement à la bonne marche de notre Commune.

### **Déclaration du Centre-Vert'libéraux**

M. Barbuzzi en donne lecture.

Le groupe du Centre et des Vert'libéraux a examiné avec attention le budget 2025 sur la base des documents fournis. Il a complété son étude par des questions à certaines et certains chefs de service. A cet égard, nous remercions tous ces interlocuteurs pour leur disponibilité et tenons particulièrement à relever l'excellent travail délivré par le service des finances.

A la lecture du budget 2025, et comme nous l'avons relevé en commission, notre groupe est extrêmement préoccupé par la situation financière de la Ville et le manque de perspectives.

Ce budget prévoit CHF 138,8 millions de revenus et CHF 140,3 millions de charges, soit un excédent de charges de CHF 1,5 million. Nous constatons que le déficit du budget de la Commune se perpétue d'année en année, alors que les recettes ne cessent d'augmenter par les effets notamment de la réforme fiscale RFFA, réforme que certains annonçaient comme une catastrophe financière. Une gestion des finances qui nous laisse perplexes. Nous constatons plusieurs entorses à certains principes de bases d'une saine gestion budgétaire. Alors que la population carougeoise n'a pas grandi significativement, qu'il n'y a pas de prestations supplémentaires prévues, nous augmentons le ménage municipal de 12 postes.

En analysant plus précisément ces postes, on peut constater qu'il y a deux chefs de service supplémentaires, donc 2 nouveaux services qui sont créés. Est-ce bien raisonnable, à quelques mois des élections, de réorganiser l'administration ? Sera-t-elle maintenue par les futurs magistrats ? Ne faudrait-il pas faire des économies plutôt qu'une fois de plus engager du personnel ? Cette augmentation de postes n'est-elle pas disproportionnée par rapport à la progression du nombre d'habitants ?

Ce n'est en tout cas pas une réponse à tous les problèmes de la Commune. Il est tout à fait possible d'équilibrer ce budget, en ne faisant aucun engagement. Pour rappel, ces

postes représentent une somme de CHF 1,4 million et le déficit prévu est de CHF 1,5 million. Nous ne cessons de le dire : le problème, ce ne sont pas les recettes, mais bien les charges.

Que penser d'un budget déficitaire qui conduira à une augmentation du centime additionnel dans les prochaines années ? Une charge supplémentaire qui sera supportée par nos contribuables, qui voient leur pouvoir d'achat diminuer avec l'augmentation de l'inflation et des coûts de la santé. N'oublions pas non plus que près de 36% de la population en âge d'être fiscalisée ne paie pas d'impôts.

Alors, pour soutenir la population et les familles des classes moyennes, soit 64% de la population, ces gens qui travaillent dur et qui sont pris à la gorge par les charges fiscales, nous devrions baisser les impôts.

Année après année, on nous présente des budgets déficitaires. C'est inadmissible. Nous allons proposer des amendements constructifs qui ne touchent ni le social ni les associations carougeoises implantées depuis longtemps sur notre territoire. Nos amendements demandent seulement de diminuer les engagements. Nous espérons que les conseillers municipaux des bancs d'en face feront preuve d'ouverture d'esprit et de consensus. Si nos amendements ne sont pas acceptés, il nous sera difficile de voter ce budget.

Au terme de son analyse, le groupe Le Centre-Vert/libéraux refusera en l'état le budget 2025 et se ralliera aux propositions d'amendements du PLR.

### **Déclaration de M. Prod'hom à titre individuel**

Si je prends la parole ce soir, c'est pour vous raconter une histoire qui m'a profondément touché. J'utiliserai la métaphore en racontant un conte de Noël, pour ne pas incriminer des personnes, mais pour que chacune et chacun puisse prendre conscience des dégâts humains que certaines actions peuvent entraîner.

Cela commence par un budget de notre Commune qui est un élément essentiel. Il permet à la Ville de fonctionner, d'assumer ses tâches régaliennes et sociales, et surtout de répondre aux attentes de nos concitoyens carougeois.

Ce soir cependant, je souhaite exprimer pourquoi je voterai ce budget sans enthousiasme, après 17 budgets que j'ai votés avec plaisir. Ce sera ma manière d'exprimer ma tristesse.

Peut-être vous souvenez-vous de la chanson « Cendrillon » du groupe Téléphone. Dans cette chanson, l'histoire se termine mal. Les paroles, jolie petite histoire, nous rappellent le côté absurde. Mon conte à moi, dont je vais vous faire écho ce soir, n'est pas plus heureux. Voici donc l'histoire. Elle ne se passe forcément pas dans la réalité mais, comme tout conte, elle contient une leçon.

Il était une fois, un petit lutin, père de trois enfants et vivant dans des conditions très modestes. Ce petit lutin, qui n'avait pas eu l'opportunité d'apprendre un métier dans sa jeunesse, trouvait malgré tout satisfaction en se mettant au service des autres. Ce père de famille a eu l'opportunité de décrocher un poste temporaire et, chaque jour, il travaillait sans relâche, entretenant jardins et parcs pour le plaisir de tous. Malgré les épreuves, ses deux garçons avaient été hospitalisés à 18 reprises pour des raisons graves, il poursuivait son travail sans jamais se plaindre. Pendant des mois, il veilla à ce que le jardin reste beau, faisant la fierté et la joie des habitants du royaume.

Un jour, un poste de jardinier officiel fût ouvert par le roi. Le petit lutin, passionné par son métier, posa naturellement sa candidature. Malgré son enthousiasme et ses belles

recommandations, il ne fut pas choisi. Ce n'était pas un poste prestigieux – ni celui de chancelier, ni de trésorier, ni même de ministre de la justice. Il s'agissait simplement d'un poste d'ouvrier pour entretenir un parc et ses fleurs.

Le lutin fut dévasté, car il aimait profondément son travail. Un autre lutin, venu d'une autre contrée, lointaine avait obtenu le poste. Puis, comme si cela ne suffisait pas, le lutin fut convoqué par le ministre des parcs qui lui annonça : « Vos fleurs sont belles, mais vous n'avez pas été choisi et désormais, vous ne pouvez plus rester dans ce royaume. » Ainsi, le lutin fut chassé. Ses enfants malades et ses maigres possessions durent quitter ce royaume où il avait tant donné.

Un sage avait pourtant prévenu la reine. Il lui avait parlé des difficultés du petit lutin, de ses enfants malades, de la difficulté de nourrir sa famille, de ses conditions modestes, de son enthousiasme et des belles fleurs qu'il cultivait pour elle. Il espérait que l'oreille bienveillante de la reine se laisserait toucher par un élan d'humanité. Mais la reine resta sourde à cet appel.

Les paroles de « Cendrillon » raisonnent en moi : « Notre père qui êtes si vieux, as-tu vraiment fait de ton mieux ? »

Ce soir, je voterai le budget avec une pointe d'optimisme car, pour moi, car l'administration doit laisser place à l'humanité.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir permis d'exprimer. Enfin, j'annonce également ma décision de ne plus prendre la parole dans ce Conseil jusqu'à la fin de la législature, où je prendrai mes quartiers.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe en revue les cinq amendements qui ont été transmis au bureau :

1. Amendement du Centre-Vert/libéraux : page 212, ligne 3088, suppression du poste de chef de service des sports à 100%, pour une baisse des charges de CHF 163'179
2. Amendement du Centre-Vert/libéraux : page 212, ligne 3088, suppression du poste non permanent de technicien en installations sportives à 80%, pour une baisse des charges de CHF 92'176
3. Amendement du PLR : page 266, ligne 5341, suppression du poste de responsable circulation et occupation du domaine public à 80%, pour une baisse des charges de CHF 87'688
4. Amendement du PLR : page 295, ligne 6685, suppression du poste non permanent de chargé de projet urbanisme à 80%, pour une baisse des charges de CHF 74'078
5. Amendement du PLR : page 295, ligne 6685, suppression du poste de chef de projet espaces publics à 100%, pour une baisse des charges de CHF 139'689

Le Président demande si d'autres amendements sont déposés. Tel n'étant pas le cas, il soumet au vote les cinq amendements, dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le classeur.

**La suppression du poste de chef de service des sports à 100% (page 212, ligne 3088 – baisse des charges de CHF 163'179) est refusée par 17 non, 3 oui et 7 abstentions.**

**La suppression du poste non permanent de technicien en installations sportives à 80% (page 212, ligne 3088 – baisse des charges de CHF 92'176) est refusée par 17 non, 4 oui et 6 abstentions.**

Avant le vote des amendements du PLR, M. Kupferschmid souhaite communiquer les éléments qui justifient pleinement les postes relatifs au SURB. Tout d'abord, comme précisé lors de séances précédentes, le Conseil municipal lui-même, à travers ses motions notamment, donne du travail à ce service. Ensuite, des projets d'envergure sont prévus au PAV, qui représente tout de même 26% de la surface de la commune. Enfin, puisque des comparaisons avec d'autres communes ont été évoquées plus tôt, M. Kupferschmid fait part d'autres comparaisons qui, elles aussi, justifient pleinement ces postes. Ainsi, dans le cadre de la commission des Finances du 1<sup>er</sup> décembre 2022, des comparaisons d'effectifs de départements du même type dans d'autres communes ont été communiquées. Lausanne compte 1 poste pour 1000 habitants, Meyrin 1 poste pour 500 habitants, Yverdon 1 poste pour 1000 habitants, alors que Carouge compte 1 poste pour 2'500 habitants. Par conséquent, l'on ne peut pas dire que le SURB est en sureffectif. M. Kupferschmid ajoute, concernant la comparaison avec Lancy, que, dans cette commune, le génie civil n'est pas intégré dans ce service, contrairement à Carouge. En outre, le SURB a repris récemment l'énergie, ce qui implique davantage de responsabilités. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste refusera les amendements relatifs à la suppression des postes au SURB

M. Ducellier souligne que, dans le canton de Genève, c'est l'Etat qui est en charge de l'aménagement du territoire, contrairement au canton de Vaud, où ce sont les communes qui en ont la charge. Il ne faut pas comparer ce qui est incomparable.

M. Kupferschmid précise que, dans le décompte pour Carouge, il a intégré les postes cantonaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président poursuit les votes.

**La suppression du poste de responsable circulation et occupation du domaine public à 80% (page 266, ligne 5341 – baisse des charges de CHF 87'688) est refusée par 16 non, 10 oui et 1 abstention.**

**La suppression du poste non permanent de chargé de projet urbanisme à 80% (page 295, ligne 6685 – baisse des charges de CHF 74'078) est refusée par 17 non, 10 oui et 0 abstention.**

**La suppression du poste de chef de projet espaces publics à 100% (page 295, ligne 6685 – baisse des charges de CHF 139'689) est refusée par 17 non, 10 oui et 0 abstention.**

Le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 17 oui, 8 non et 2 abstentions.**

**5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 179-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE DU CRÉDIT DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'243'400.— AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2024 et renvoyé en commission Finances.

Celle-ci s'est réunie le 3 décembre 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

En tant que président de la commission Finances, le Président mentionne qu'il n'a rien à ajouter au rapport.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 6 abstentions.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 25 oui, 0 non et 2 abstentions.**

**6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 180-2024 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 1'645'000.— DESTINÉ À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2024 et renvoyé en commission Finances.

Celle-ci s'est réunie le 3 décembre 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

En tant que président de la commission Finances, le Président mentionne qu'il n'a rien à ajouter au rapport.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 6 abstentions.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 24 oui, 0 non et 3 abstentions.**

Après le vote de cette dernière délibération en relation au budget 2025, le Président remercie le Conseil municipal pour les échanges qui ont eu lieu, ainsi que pour les déclarations et prises de position faites ce soir.

**7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 183-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA RÉALISATION DU REMEMBREMENT FONCIER DU PÉRIMÈTRE DE BATTELLE, Y COMPRIS SERVITUDES ET À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'012'700.— TTC (DONT CHF 22'982.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINÉ AUX OPÉRATIONS FONCIÈRES NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DU PLQ BATTELLE-TAMBOURINE, AINSI QU'À LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES SUR LES EMPRISES CÉDÉES À LA COMMUNE**

Mme Molinari introduit le sujet. Le Conseil administratif se réjouit de pouvoir soumettre au ce soir Conseil municipal cette délibération administrative relative au transfert foncier

entre l'Etat de Genève et la ville de Carouge pour le secteur de Battelle. Cette délibération constitue un premier jalon essentiel pour la mise en œuvre du plan localisé de quartier révisé – qui, pour rappel, a été validé en 2019, après de longues années – et permettra la finalisation des aménagements de quartier de Battelle-Tambourine à moyen terme. Depuis la construction des premiers logements il y a plus de 20 ans sur des terrains appartenant à l'Etat de Genève, le caractère inachevé des aménagements du quartier (voiries, éclairage, place, entre autres) péjore objectivement la qualité de vie des habitantes et habitants et génère de fortes attentes au sein de la population, exprimées à travers plusieurs pétitions, dès 2005.

Une occupation de la place centrale par le biais d'un contrat de quartier, et l'élaboration d'un avant-projet paysager pour le réaménagement complet du site, issu de démarches participatives ainsi que différents relevés du contexte existant, ont permis à la Commune, entre 2021 et 2022, d'anticiper et chiffrer les opérations à conduire. Ces interventions sont cependant conditionnées, vous le savez, à un transfert de propriété de l'Etat à notre ville.

Pour rappel aussi en décembre 2022 l'association de quartier de la Tambourine a déposé auprès du Grand Conseil et du Conseil municipal une pétition, qui, suite aussi à l'audition de la Commune, a été renvoyé au Conseil d'Etat.

Après une période d'échange et de concertation pas toujours simple, à travers la cellule de négociation Etat-Commune mise en place, les tractations, comme vous pouvez le constater, ont récemment abouti à un accord équilibré, entériné par décision du Conseil d'Etat. Cet accord prévoit le transfert foncier Etat-Commune selon un montant global de 3 millions de francs.

Le projet foncier, complexe, soumis au Conseil municipal représente l'occasion d'entériner :

- Le transfert du Parc de Battelle, soit plus de 2 hectares de zone verdure à proximité du Rondeau, incluant le secteur foncier liée à notre Maison de Quartier (qui était en attente de ce transfert) ;
- Le transfert des voiries destinées au domaine public communal, pour améliorer le fonctionnement du quartier, apaiser et requalifier ses espaces publics ;
- Le transfert de la parcelle centrale du quartier, qui bénéficie d'un potentiel constructible de 2'100 m<sup>2</sup> et permettra à terme d'offrir des activités favorables à la vie de quartier et une programmation d'équipements publics dont les besoins sont identifiés ;

Cette 1<sup>ère</sup> étape Etat-Commune et donne également un cadre clair de négociations avec les autres entités propriétaires sur le périmètre et permettra par ailleurs à court terme déjà (dès 2025) de répondre à certains besoins et attentes de la population.

En effet, avec cette étape de transfert foncier Etat-commune, il sera possible dès l'année prochaine de mettre en œuvre des mesures et réalisations transitoires, premiers jalons qui permettront d'améliorer la qualité de vie du quartier, selon 2 priorités :

- Une remise en état des surfaces pour garantir la sécurité et la continuité des mobilités piétonnes et cycles à travers le site ;

- Des premiers aménagements visant à améliorer le cadre de vie, issus de démarches participatives, par exemple la relocalisation des jardins partagés, l'aménagement de place de jeux et l'amélioration du secteur de la place centrale, et qui préfigureront une partie des aménagements à venir.

La délibération intègre donc également un montant de 482'700 CHF pour des aménagements à court terme et 3'500'000 CHF pour des opérations foncières en lien avec d'autres propriétaires fonciers du secteur.

A noter également que l'ensemble de ces acquisitions permettront d'augmenter le patrimoine financier de la ville.

Les aménagements définitifs feront l'objet d'une délibération spécifique qui sera soumise à votre conseil vers la fin de l'année 2025, à l'issue des discussions avec les autres propriétaires du secteur. Les réalisations à venir s'inscrivent dans la mise en œuvre du PLQ qui comprendra un projet paysager pour le parc, des mesures visant à l'apaisement du trafic dans le quartier et la sécurisation du parvis de l'école de la Tambourine, notamment.

La délibération présentée ce soir vous propose de voter l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 4'012'700.— TTC qui permettra les acquisitions foncières nécessaires au remembrement foncier du périmètre Battelle-Tambourine, ainsi que la réalisation, dès 2025, d'interventions transitoires sur les surfaces cédées à la Commune. Nous vous invitons à faire bon accueil à cette délibération qui permettra d'acter le transfert des terrains du canton à la ville de Carouge et de pouvoir ainsi débiter la concrétisation du PLQ en force, d'améliorer le cadre de vie des habitant-e-s du quartier, ainsi que des très nombreux élèves et étudiants des écoles qui y sont situées, ce qui répond à des fortes attentes exprimées régulièrement par la population.

M. Prod'hom annonce qu'il se récusé pour cet objet et s'abstiendra lors du vote. En effet, il a un intérêt direct en tant que responsable de l'immobilier des Hautes écoles de Genève, celles-ci ayant un projet se rapportant à des parcelles de l'Etat.

Mme Simpoire Diaz mentionne qu'après plusieurs années de procédures relativement fastidieuses sur ce projet mené conjointement entre la Commune et le comité de l'association du quartier de la Tambourine, le groupe des Verts se félicite de ce premier dénouement positif. Il salue les efforts de Mme la Conseillère administrative et la persévérance des habitants qui ont permis de parvenir à ce résultat réjouissant. Le groupe des Verts soutient ce projet très important et est convaincu que son aboutissement améliorera la qualité de vie des habitants du quartier de la Tambourine.

M. Etienne signale que le parti socialiste prendra en considération cette délibération. C'est une histoire qui commence à prendre fin en ce qui concerne les aspects fonciers, mais qui est en devenir s'agissant des projets que les habitantes et habitants vont pouvoir mettre en œuvre. M. Etienne salue le travail de l'administration et du Conseil administratif, qui ont réussi à mener à bien ce projet (lequel a nécessité de nombreux allers-retours, des plans directeurs, des plans pour améliorer les voiries, etc., sans parler du problème du passage de la balayeuse). Il salue également le travail des habitantes et des habitants. Sauf erreur, l'association avait même reçu le Mérite carougeois. Le parti socialiste souhaite longue vie à ce projet désormais en main carougeoise.

**La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 1 abstention.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier s'abstiendra de prononcer un discours électoraliste comme ses préopinants, même s'il se réjouit de l'avancée de ce dossier. En revanche, il recommande de présenter en commission un historique de ce serpent de mer, qui dure depuis de nombreuses années, ainsi que le coût total qui sera à la charge de la Commune, sachant que celle-ci et le Canton ont un accord relatif à l'entretien, avec une rétrocession financière. Selon M. Voignier, le fait que la maîtrise foncière revienne à Carouge est une bonne chose. Il faut toutefois que chacun sache exactement de quoi il en retourne, afin de pouvoir appréhender correctement ce sujet et voter en âme et conscience.

M. Ducellier remercie le Conseil administratif *in corpore* pour cette action qui permet de remettre les aménagements de ce quartier sous la maîtrise communale. Néanmoins, il s'interroge sur la nature des travaux transitoires ou temporaires. Ces évolutions étant attendues depuis un certain nombre d'années, pourquoi ne pas présenter d'emblée un crédit d'étude afin de réaliser directement des aménagements définitifs ? Hormis les élections de l'année prochaine, M. Ducellier ne voit pas les raisons de l'urgence de la magistrature.

M. Baertschi remarque à son tour que cette affaire est un serpent de mer. La délibération est même relativement compliquée à lire, puisqu'il y est fait mention d'acquisitions domaine public mais aussi domaine privé, avec des cessions au domaine privé de la ville de Carouge. M. Baertschi recommande par ailleurs d'informer la commission sur l'état des infrastructures (par exemple les égouts), sachant que cela peut avoir des implications par la suite. Cela étant, il se félicite que ces questions soient en voie d'être réglées, parce que la situation n'était pas du tout satisfaisante. Il relève également le dynamisme de l'association des habitants de la Tambourine, qui a su défendre une qualité de quartier, organiser des fêtes, etc.

Pour sa part, M. Calame est enthousiaste à l'idée d'aménagements provisoires, sachant que, parfois, le provisoire dure plus longtemps que prévu. Il soutient la volonté de réaliser sans tarder ces aménagements, d'autant plus que la Commune a dû attendre vingt ans. Certaines initiatives ont déjà permis des aménagements sur ce que l'on pourrait appeler « la place de la Tambourine » et d'autres aménagements pourraient encore être réalisés. Il faut impérativement se donner les moyens de travailler sur le provisoire, étant encore rappelé que la même question se posera ou se pose déjà au sein du PAV, avec des zones qui sont occupées ou qui seront des friches. D'un point de vue foncier, la ville de Carouge n'est pas particulièrement riche. Quand elle a la maîtrise de terrains, il convient qu'elle les fasse vivre dès que possible. Par ailleurs, M. Calame recommande à la commission d'entendre l'association des habitants.

**8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 184-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE SUISSE (EPER) POUR SON AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES EN RAISON DU CONFLIT ENTRE ISRAËL ET LE HEZBOLLAH AU LIBAN**

M. Fraomene introduit le sujet. La situation au Liban est alarmante. La crise humanitaire qui sévit dans le pays s'est encore aggravée depuis octobre 2023, en raison du conflit opposant Israël et le Hezbollah. A cela s'ajoutent les déplacements massifs de population, amplifiant cette situation dramatique. Les personnes déplacées internes se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité, une réalité rendue encore plus critique par le surpeuplement et la pénurie de ressources de première nécessité. Ce projet de soutien a pour objectif de répondre aux besoins fondamentaux de plus de 12'000 personnes déplacées internes au Liban. Concrètement, il s'agit de leur fournir des denrées

alimentaires, des matelas et des couvertures, autant d'éléments indispensables pour faire face à la crise actuelle. Dans cette optique, l'EPER a sollicité la ville de Carouge afin de participer aux financements de ces actions essentielles, dont la priorité est de permettre à cette population vulnérable de survivre. M. Fraomene demande donc au Conseil municipal de faire bon accueil à cette demande de soutien en faveur de l'EPER.

M. Fraomene présente ensuite la délibération DA 187-2024, à vocation également humanitaire (cf. point 11 ci-dessous).

Le Président soumet successivement au vote la délibération DA 184-2024 et la délibération DA 187-2024 (cf. point 11 ci-dessous).

**La prise en considération de la délibération DA 184-2024 est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération DA 182-2027 est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 185-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 14'068'093.— POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES 2024**

Mme Molinari introduit le sujet, dont le Conseil municipal a désormais l'habitude puisque ce type de délibérations, qui permettent de comptabiliser des amortissements complémentaires, lui est présenté pour la quatrième année consécutive. Pour rappel, il ne sera procédé à l'intégralité des amortissements complémentaires proposés ce soir uniquement dans la mesure où les comptes 2024 se soldent par un excédent de revenus qui le permettent. Lors des trois années précédentes, les excellents résultats des comptes de la ville de Carouge ont permis de comptabiliser des montants conséquents d'amortissements complémentaires, grâce à l'adoption de ces délibérations en décembre et en juin, et de diminuer ainsi, année après année, de CHF 3,6 millions les charges de fonctionnement des années suivantes. Pour rappel, le Conseil municipal a voté en juin dernier un montant de CHF 8'900'000.-. Ce soir, le Conseil administratif lui propose de voter un montant de CHF 14'068'000.-. Celui-ci a été fixé non seulement en fonction des amortissements prévus l'année prochaine, mais aussi de manière à disposer d'une marge – en effet, au vu de la volatilité qui règne ces dernières années, que le Conseil municipal a déjà eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises, il est impossible de savoir à l'avance quel sera le résultat. Mme Molinari est cependant fermement optimiste quant au fait que le résultat des comptes 2024 sera largement positif, raison pour laquelle le Conseil administratif invite le Conseil municipal à voter ce soir des amortissements complémentaires pour un montant d'environ CHF 14 millions. Si le résultat de l'exercice 2024 devait ne pas être positif, la délibération n'entrerait pas en vigueur. Et si le montant de l'excédent de revenus devait être moins élevé que celui des amortissements complémentaires votés par le Conseil municipal, le montant imputé correspondrait uniquement au montant excédentaire. En résumé, ce mécanisme permet, si les résultats sont bons, de diminuer les charges de fonctionnement de manière significative. Par conséquent, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

**La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 186-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DE SEPT DOUZIÈMES PROVISIONNELS COUVRANT LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 JUILLET 2025**

Le Conseil municipal ayant adopté le budget 2025, cette délibération est devenue sans objet. Dès lors, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**11. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 187-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE (CRS) POUR SON AIDE D'URGENCE AUX POPULATIONS DES CARAÏBES SUITE AU PASSAGE DE L'OURAGAN BERYL**

M. Fraomene introduit le sujet. La crise humanitaire qui frappe actuellement les Caraïbes après le passage dévastateur de l'ouragan Beryl fait partie de ces situations dramatiques. Cet ouragan, de catégorie 4, a causé des destructions massives, jusqu'à 95 % des habitations, et a privé des centaines de milliers de personnes d'électricité et d'eau potable. Ces catastrophes, de plus en plus fréquentes et violentes, laissent aux populations touchées peu de répit pour se reconstruire, et accentuent leur vulnérabilité. Face à cette situation, un projet de soutien a été mis en place, visant à fournir les premiers secours, des abris d'urgence, une assistance psychologique, la distribution de biens de première nécessité et l'accès à l'eau potable. Le coût estimé de ce projet s'élève à CHF 400'000.-. Dans ce contexte, la Croix-Rouge Suisse a fait appel à la ville de Carouge pour soutenir financièrement ces actions, dont l'objectif est avant tout de permettre à ces populations durement touchées de survivre. M. Fraomene demande donc au Conseil municipal de faire bon accueil à cette demande en faveur de la Croix-Rouge Suisse.

**La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

**La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**12. MOTION MO 046-2024 R : « PROGRAMME SANT"E"SCALADE »**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2024 et renvoyé en commission Affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 12 décembre 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Lauret s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Lauret répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la motion par 10 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Lauret salue la qualité de la discussion en commission, qui a été intense. Elle s'est ouverte sur une dimension plus générale et a permis d'aboutir à un projet indispensable. M. Lauret précise que l'invite mentionnait uniquement l'école Jacques-Dalphin, mais que le service des affaires sociales, par l'intermédiaire du conseiller administratif, a ouvert le projet à toutes les écoles, afin que le programme Sant"e"scalade puisse perdurer. Celui-ci permet aux jeunes de pratiquer un sport, et pour certains d'entre eux de découvrir le sport. La présentation en commission a également évoqué la possibilité d'apprendre aux enfants notamment à manger mieux. M. Lauret invite le Conseil municipal à soutenir cette motion, qui est importante. Il remercie le conseiller administratif pour la présentation et le service des affaires sociales pour avoir bien mené ce projet.

Mme Sana-Oppliger précise d'abord que la deuxième invite vise toutes les écoles, et non pas seulement l'école Jacques-Dalphin. Elle remercie ensuite le Conseil administratif, en particulier M. Fraomene, pour son efficacité et sa rapidité. Elle remercie également le conseillers municipaux pour ce travail réalisé ensemble. Elle est ravie des deux solutions proposées. Elle suggère même de renvoyer la motion au Conseil administratif, puisque celle-ci a été traitée.

Mme Turgut Bandelier relève à son tour que la discussion était riche et instructive. Elle remercie M. Lauret pour la tenue de cette commission. M. Fraomene et ses services ont déjà été remerciés ce soir – effectivement, les propositions sont intelligentes. Elle a trouvé remarquable l'intelligence collective qui a émané de la commission. Elle tenait à remercier en particulier M. Voignier. Plus tôt, dans sa déclaration, le PLR évoquait le fait que le principe d'équité ou d'égalité lui était cher. La présente motion est en complète adhésion avec ce principe. En commission, M. Voignier a mentionné l'intervention éventuelle des sauveteurs auxiliaires. L'association Jacques-Dalphin prendra langue avec eux à propos des questions de sécurité, si cette association continue le projet Sant"e"scalade au vu des nouvelles conditions qui seront proposées. L'accessibilité aux personnes en situation de handicap a également été évoquée en commission – des parents avaient dû renoncer cette année. La solution proposée par le conseiller administratif et ses services a tenu compte de cette inclusion.

M. Voignier se joint aux remerciements qui ont été adressés au conseiller administratif et à ses services. Il tenait surtout à souligner leur réactivité. Les réponses ont été d'emblée amenées – le travail avait été effectué avant même le dépôt de la motion, à la suite des questions orales qui avaient été posées par les membres du Conseil municipal. M. Voignier constate une réelle volonté de réagir et d'avancer rapidement, pour que le projet puisse être mise en œuvre dès l'année prochaine. Il fait part toutefois d'un bémol : les

discussions en commission n'ont pas commencé particulièrement facilement. Il avait été heurté de l'inéquité au sein de Sant'e"scalade. Tous les conseillers municipaux ont suivi la volonté du Conseil administratif, par le biais de M. Fraomene, d'amener de l'équité. Enfin, M. Voignier précise que, si les sauveteurs auxiliaires devaient être engagés, ce ne serait pas uniquement pour l'école Jacques-Dalphin, mais pour toutes les écoles. En conclusion, il a l'impression que la réactivité et les propositions complémentaires sont appréciées par l'ensemble du Conseil municipal. Force est de constater que, lorsqu'une motion est déposée, de quelque parti qu'elle émane, et que les conseillers municipaux ont envie d'avancer, de travailler ensemble et de s'écouter, ils peuvent aboutir à de belles choses. Cela fait plaisir, en cette période de Noël.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif.

**Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

### **13. MOTION MO 048-2024 P : « POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE L'HYGIÈNE DES TOILETTES PUBLIQUES À CAROUGE »**

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu que le problème des toilettes publiques est un sujet sensible et d'importance pour les habitants comme pour les visiteurs de Carouge.*

*Vu que notre cité accueille une fréquentation annuelle importante, tant de la part des Carougeois et Carougeoises que des touristes.*

*Vu que de nombreuses toilettes publiques sont régulièrement dans un état insalubre, ce qui porte atteinte à l'image de notre ville et au bien-être de ses usagers.*

*Vu que les toilettes publiques de Carouge sont pour la plupart fermées la majorité du temps, limitant ainsi l'accès à une commodité essentielle.*

*Vu qu'il n'existe actuellement aucun retour concret du Conseil administratif concernant les efforts pour améliorer l'accès aux toilettes publiques pour tous les citoyens, sans obligation de consommation dans les établissements de la ville.*

*Cette motion vise à améliorer les infrastructures sanitaires de Carouge pour répondre aux besoins des habitants et des visiteurs, tout en respectant des standards d'hygiène, de propreté et d'accessibilité universelle. Elle est également une reconnaissance de l'importance de fournir des espaces non-genrés et accessibles dans notre ville, répondant ainsi à une demande de modernisation des équipements publics, en n'oubliant jamais les personnes à mobilité réduite.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

### **Invite le Conseil administratif**

*A inventorier l'ensemble des bâtiments communaux et lieux recevant des subventions pour des activités diverses (culturelles, sportives, musicales, etc.), afin d'évaluer la possibilité de rendre accessibles ces toilettes à un public plus large comprenant notamment les personnes à mobilité réduite. Cette démarche devrait également étudier l'adaptation de ces lieux d'aisance en toilettes non-binaires, facilitant ainsi leur accès à tous sans distinction de genre.*

*A étudier la faisabilité de remettre aux normes les toilettes publiques existantes, notamment celles situées dans les Tours, celles de la Place de Sardaigne et celles de la Place du Marché, même si pour des raisons de calendrier de rénovation ce ne serait que provisoire. Cela inclut la mise en place de mesures pour garantir leur propreté, leur hygiène et l'accessibilité de ces infrastructures, dans la mesure du possible, aux personnes à mobilité réduite.*

*Le Groupe PLR*

*Date du dépôt : Carouge, le 12 décembre 2024*

Mme Uldry relève que la motion est suffisamment explicite. Pour rappel, elle a posé à plusieurs reprises en plénière des questions concernant les toilettes, pour qu'elles soient propres et accessibles à chacun. La maire, Mme Lammar, devait revenir avec une proposition. Puisque rien n'a été proposé, Mme Uldry a décidé d'aller plus loin et de déposer une motion pour la propreté des toilettes. C'est aussi l'occasion de réfléchir à la possibilité de toilettes non genrées dans les futurs bâtiments, pour éviter les problèmes liés au genre.

M. Etienne signale que le parti socialiste prendra en considération la motion. Il est effectivement nécessaire d'offrir des lieux d'aisance notamment aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. Pour avoir accompagné ses parents lors de sorties, il a en effet constaté qu'au restaurant, franchir quelques marches pour accéder aux toilettes peut s'avérer difficile lorsque la mobilité est réduite. M. Etienne souhaite rendre hommage à Serge Vout, ancien membre du Conseil municipal, qui avait, déjà à l'époque, pris à corps ce sujet. Sauf erreur, c'est à lui que l'on doit la création des toilettes pour « Tours de plage ». M. Etienne mentionne ensuite que le parti socialiste souhaite que la motion soit renvoyée en commission. Il tient toutefois à rappeler qu'à la suite des interventions précédentes de Mme Uldry, le Conseil administratif a déjà eu l'occasion d'apporter quelques réponses, notamment concernant la problématique des édicules en surface en regard de la protection du patrimoine, en tout cas à la place du Marché. Une rénovation de l'existant serait envisageable, mais pour un édicule en surface, il faut obtenir les autorisations. C'est aussi pour cette raison que le Conseil administratif a besoin de temps pour répondre aux interpellations de Mme Uldry. Enfin, M. Etienne rappelle qu'il y a déjà eu quelques initiatives pour améliorer la situation. Par exemple, un ancien conseiller municipal avait proposé de demander aux restaurants d'ouvrir leurs toilettes, ce que le Conseil municipal avait refusé. En conclusion, le parti socialiste soutient la motion.

M. Leitner s'interroge sur la proposition de toilettes non genrées. Cela signifie-t-il qu'il faut trois toilettes, ou une seule, unisexe ? Il pose cette question par souci de faisabilité, étant précisé que des toilettes non genrées facilitent l'accès à tout un chacun, en particulier à cette catégorie de personnes, qui est malgré tout minoritaire, non genrées et qui, autrement, ne sait pas quelles toilettes utiliser. Cependant, de nombreuses femmes n'aiment pas spécialement que tout le monde soit dans les mêmes toilettes, même si, évidemment, lors d'un événement musical, elles utilisent malgré tout les toilettes des hommes...

Le Président interrompt M. Leitner et lui rappelle que le Conseil municipal en est à la prise en considération. Le débat lui-même se fera soit en commission, soit sur le siège si le Conseil municipal souhaite la discussion immédiate. Le Président invite donc M. Leitner à conclure son intervention, à moins qu'il n'ait un point relatif à la prise en considération.

M. Leitner propose de prendre en considération la motion.

Mme Turgut Bandelier indique que le groupe des Verts prendra la motion en considération et remercie le PLR de l'avoir déposée. La motion traite d'un sujet extrêmement intéressant, souvent invisible. Il sera en effet nécessaire de rappeler ce que le Conseil administratif a déjà fait pour améliorer l'utilisation des toilettes et les infrastructures.

M. Morex rebondit sur les propos de sa préopinante. Il dirait plutôt qu'il faudrait réfléchir sur ce que le Conseil administratif n'a pas fait. Lui-même réclame depuis dix ans des mesures pour les WC handicapés.

Mme Lammar invite les conseillers municipaux à consulter sur CMnet la délibération DA 99-2013, que le Conseil municipal avait refusé. Ils y trouveront toutes les réponses à leurs questions.

M. Baertschi relève que la place du Marché a été évoquée, mais le problème est plus vaste et concerne par exemple la promenade des Orpailleurs. Il s'agit d'une question récurrente puisque, comme l'a mentionné M. Etienne, un conseiller municipal, M. Paparou, avait proposé que les toilettes des établissements publics puissent être utilisées, moyennant certaines indemnités. Depuis l'empereur Vespasien, il s'agit d'un problème qui revient de façon réitérée.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la prise en considération de la motion.

**La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Uldry souhaite d'abord répondre à M. Leitner à propos des toilettes non binaires. Il s'agit de toilettes que tout le monde peut utiliser – des portes battantes séparent éventuellement les pissoirs du reste de l'espace. Elles fonctionnent ailleurs et Mme Uldry ne voit pas pourquoi elles ne fonctionneraient pas à Carouge. Concernant ensuite les recommandations, elle est allée au marché de Noël au bord du lac. Les toilettes grises et laides y sont cachées par des planches en bois, avec des décorations de Noël. Mme Uldry invite la commission à s'interroger sur les raisons pour lesquelles la ville de Genève est capable de faire cela au marché de Noël, mais que Carouge ne pourrait provisoirement rien faire pour que ses toilettes soient propres et accessibles aux personnes à mobilité réduite, par exemple l'été, ou même les jeudis soirs pendant le marché.

M. Voignier remarque que Mme Lammar a mentionné une délibération datant de 2013. Au moins la moitié des conseillers municipaux ici présents ne siégeaient pas au Conseil municipal en 2013. Le Conseil municipal est peut-être plus intelligent aujourd'hui qu'en 2013. M. Voignier recommande de ne pas s'arrêter sur des acquis, ou sur des propositions qui auraient déjà été faites et refusées. Au contraire, comme pour la motion précédente, il invite les commissaires à être efficaces. Tout le monde étant unanime sur le fait qu'il faut faire quelque chose, il convient de venir à cette commission avec l'esprit ouvert, en y amenant ses éventuelles idées, afin d'avoir l'intelligence, en cette fin de législature,

d'aboutir à un plan et d'avancer. Le Conseil municipal a réussi à le faire pour Sant'e"scalade. M. Voignier espère qu'il sera capable de le faire pour les toilettes. En conclusion, il recommande aux commissaires et au Conseil administratif de venir avec une ouverture d'esprit et d'avoir envie d'aller de l'avant.

Mme Turgut Bandelier propose que la commission auditionne la Fédération genevoise des associations LGBT, à propos des toilettes non genrées. La fédération pourrait avoir des propositions d'aménagement urbain et des exemples qui aideraient l'administration à trouver des pistes et à répondre concrètement aux invites de la motion. Mme Turgut Bandelier signale ensuite qu'il existe une journée mondiale des toilettes, le 19 novembre. Elle invite les membres du Conseil municipal à visiter le site internet de l'ONU. Ils constateront que de nombreuses questions concernent l'égalité et l'accessibilité aux toilettes. Mme Turgut Bandelier souhaiterait un point sur ce sujet en commission, sujet qui concerne vraiment tout le monde et tous les âges. Elle recommande ensuite de réfléchir à l'accessibilité aux protections. M. Etienne mentionnait plus tôt les personnes âgées, qui peuvent parfois avoir des soucis avant d'atteindre les toilettes – comme lorsque les femmes ont leurs règles, elles n'ont pas toujours le matériel à portée de main. Cela ne signifie pas que la Commune doit immédiatement engager des moyens, mais il est nécessaire d'au moins thématiser l'accessibilité aux protections. Mme Turgut Bandelier mentionne encore le handicap invisible. Dans ces cas, la signalétique, mais aussi les aspect de sensorialité, méritent une attention particulière. Une discussion en commission sur ces points pourrait réellement aider l'administration à proposer des solutions. Mme Turgut Bandelier ajoute qu'un projet de la HES est en cours de déploiement et qu'il serait souhaitable de l'évoquer dans le cadre de la commission.

#### **14. MOTION MO 049-2024 P : « POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE »**

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*« Les enfants sont des êtres fascinants au potentiel inestimable. Vulnérable, car à sa naissance le bébé est immature et fragile. Il dépend totalement des adultes pour sa sécurité et la satisfaction de ses besoins vitaux. »*

*Le domaine de la petite enfance est un sujet d'actualité qui connaît de multiples interventions parlementaires au niveau cantonal et communal.*

*L'arrivée des neurosciences a permis de conforter ce que disaient entre autres Anna Freud et John Bowlby, psychanalystes de renom. Le bébé, dès le deuxième trimestre de la grossesse ressent, vit et réagit à son environnement. La formation du personnel de la petite enfance est donc cruciale.*

*La pénurie d'éducatrices et éducateurs de l'enfance au sein du canton, est chronique depuis plus de 20 ans. Les structures d'accueil petite enfance (ci-après SAPE) sont obligées de recruter bien au-delà de notre canton.*

*La responsabilité des collectivités publiques est donc de former nos jeunes à cette profession.*

*L'école supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance (ci-après ESEDE) de Genève, a besoin de places de formation pour les filières en duale (en emploi). Des jeunes cherchent, une fois la réponse positive de l'ESEDE, des places de travail afin de suivre cette formation et ne trouvent pas de poste.*

*Vu que l'enfant est le « bien » le plus précieux dans notre société ;*

*Vu que le domaine de la petite enfance vit depuis des années une pénurie de professionnelle d'éducatrice et d'éducateur de l'enfance ;*

*Vu la future modification du poste d'aide dans les structures petite enfance ;*

*Vu les possibilités des nouvelles filières de formation en duale ;*

*Vu les besoins de place d'apprentissage ;*

*Vu les besoins de poste pour créer de l'expérience sur le terrain qui va permettre aux personnes d'être acceptées en validation des acquis de l'expérience (ci-après VAE) ;*

*Vu l'importance de la formation dans le développement des tout-petits.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

### ***Invite le Conseil administratif***

*De faire part au Conseil Municipal des options prises pour le remplacement des postes d'aide au sein des SAPE, ainsi que le coût de celles-ci.*

*De présenter au CM une politique de formation carougeoise au sein des SAPES.*

*De répertorier les employés des SAPES formés à l'accompagnement des apprenants, par type de formation, de fonction et de SAPE.*

*De répertorier le nombre de place de stage proposé par les SAPES et par typologie (ESEDE – Apprentis -CFPP - ...).*

*De répertorier le nombre de poste d'Apprenant en duale au sein des différentes SAPES.*

*De faire une proposition, via le budget de poste de formation en duale, en VAE ainsi que les moyens nécessaires pour y arriver (formation des formateurs, renforcement du service de l'enfance, ...).*

*Date du dépôt : Carouge, le 12 décembre 2024*

*Le PS Carouge*

M. Etienne explique qu'à l'origine de la motion se trouve un post (c'est-à-dire une publication) sur *T'es de Carouge si*. Une maman s'inquiétait pour sa fille, qui avait été reçue à l'école de de la petite enfance. Elle lançait un cri d'alarme parce que sa fille ne trouvait pas d'employeur, alors que, pour entrer dans cette école, il faut avoir un employeur car, au cours de la formation, il faut travailler en dual dans les structures d'accueil de la petite enfance. L'employeur peut être soit dans le privé, soit dans le public. Cette maman était très inquiète. M. Etienne regrette de n'avoir pas pris son nom car il

aurait voulu discuter avec elle et savoir si sa fille avait trouvé un employeur. Il note ensuite que les invites de la motion sont techniques, parce qu'elles utilisent des sigles – SAPE, ESEDE (Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance, soit, à l'époque, l'école de la petite enfance), etc. – et il faut s'y habituer. Le parti socialiste invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette motion et à la renvoyer en commission pour discuter des différentes invites, qui peuvent être modifiées. En résumé, il s'agit de savoir quelles sont les options prises pour le remplacement des postes d'aides au sein des SAPE, quelle est la politique de formation de la Commune au sein des SAPE, quels sont les employés des SAPE formés à l'accompagnement des apprenants, quel est le nombre de places de stages proposés par les SAPE (cette invite est la plus importante), quel est le nombre de places d'apprenants en dual au sein des structures (cette invite est, elle aussi, très importante), et quels seront les moyens financiers mis à disposition.

**La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Affaires sociales.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Guarda Sevilla indique que, lors de la commission, le PLR souhaite obtenir des précisions sur les conditions de stage applicables à ces formations, parmi celles qui sont prévues par le Conseil de surveillance du marché de l'emploi, et s'assurer qu'elles respectent bien les conditions collectives du travail. En outre, il souhaite s'assurer que la motion ne comporte aucun frais sous-jacent pour la Commune.

M. Etienne relève que l'on vit un moment charnière, notamment en termes de changement de législation pour les aides. Il serait intéressant de connaître l'expérience d'autres communes qui ont créé des postes pour pallier le manque de places de stages pour les personnes qui entrent dans l'école de la petite enfance.

Mme Turgut Bandelier suggérerait d'entendre un représentant du DIP ou de l'OFCP, sans vouloir trop charger la commission, afin d'avoir une vision globale de la thématique par rapport aux apprenants de cette filière.

M. Voignier a oublié de le demander pour la motion précédente, mais il propose, dans le cas de motions telles que celles-ci, que des doubles commissions soient prévues. La motion fait état de nombreux points à traiter et de nombreuses attentes. Une double commission permettrait d'avoir le temps de la traiter et au président de la commission d'être à l'aise pour gérer la séance.

Le Président remercie M. Voignier de sa proposition. En consultation avec les présidents des deux commissions concernées, il proposera en effet des doubles commissions.

## **15. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

## **16. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

## **17. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

## **18. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal**

#### Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite QE 064-2024 de Mme Turgut Bandelier relative aux toilettes de l'école Jacques-Dalphin

Je vous informe qu'il y a un bloc de toilettes séparé entre les filles et les garçons à chaque étage de l'école Jacques-Dalphin, soit un total de quatre blocs de toilettes dans l'école. Toutes les toilettes sont accessibles sur l'entièreté du temps scolaire, et cela jusqu'à 16h15 et 17h10 lors des devoirs surveillés les lundis. Le bloc du 3<sup>ème</sup> étage est ouvert pour le parascolaire jusqu'à 18h. Il n'y a donc rien qui justifie une fermeture à 15h45. Un rappel des horaires a été fait auprès du service de la conciergerie. Il n'y a donc pas lieu d'effectuer des travaux dans les toilettes à part ceux effectués lors de pannes occasionnelles.

#### Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite QE 060-2024 de Mme Turgut Bandelier relative à l'échafaudage emballant l'église Sainte-Croix

Par une question écrite adressée lors de la séance du Conseil municipal du mois d'octobre dernier, vous souhaitiez savoir si l'échafaudage emballant actuellement l'église Sainte-Croix pouvait servir de support publicitaire pour la promotion des activités de la Ville de Carouge.

Il faut rappeler d'abord de manière générale que l'entreprise en charge de l'échafaudage se doit de se rendre visible, ceci notamment pour des questions d'interventions de sécurité. Pour le reste, les autres entreprises qui souhaitent rendre leur activité sur le chantier visible font l'objet d'une demande d'autorisation.

Sur le principe, à Carouge il n'y a pas de volonté d'utiliser ces espaces à d'autres fins, qu'elles soient commerciales ou non, ceci afin de ne pas surcharger visuellement l'espace public.

Au vu des éléments décrits ci-dessus, la Ville de Carouge n'a pas envisagé, au prétexte de son soutien financier à cette restauration, de s'appliquer à elle-même et si tant est que le propriétaire eût été d'accord, un autre régime d'affichage que celui prévalant pour toute autre entité.

#### Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 058-2024 de Mme Turgut Bandelier

Pour rappel, Mme Turgut Bandelier s'inquiétait de la sécurité routière autour de l'école provisoire et souhaitait la création d'une dépose-minute pour les parents cyclistes.

La réponse est la suivante.

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2024, traitant des difficultés liées à la dépose des enfants pour l'école provisoire des Pervenches, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse, dont les éléments ont été concertés entre le service de l'urbanisme, la police municipale, le service des constructions, ainsi que la direction de l'établissement.

A titre liminaire, une analyse du point de vue de la sécurité routière des abords du pavillon Baylon a été effectuée par la Police municipale depuis la rentrée scolaire du mois d'août 2024. Elle permet de conclure que ce lieu n'est pas considéré comme accidentogène. De

plus, les deux patrouilleuses scolaires déployées sur le carrefour entre la rue Jacques-Grosselin et la rue Baylon sont très engagées sur les questions de sécurité et leurs responsables supervisent leur déploiement. La collaboration avec les agents de la police municipale, qui sont en soutien si nécessaire, est également permanente.

Toutefois, il a été constaté qu'un nombre élevé de parents déposent leurs enfants à l'école à vélo, parfois avec des cycles de grande taille. Ainsi, ces parents, qui ne disposent pas de stationnement destiné aux cycles à proximité, laissent les vélos sur le trottoir qui longe la cour de l'école, cet état de fait occasionnant des difficultés, notamment en termes de déambulation des piétons. Face à cette situation, la création de places de stationnement pour les cycles face au pavillon scolaire avait été analysée.

L'augmentation de l'offre en stationnement cycles sur domaine public à proximité de l'école n'offrirait cependant pas d'accès direct à l'école, et ne permet pas de garantir la disponibilité des arceaux aux heures de forte fréquentation : en effet, l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR), ne prévoit pas de dépose-minute réservé aux cycles.

A l'issue d'échanges constructifs avec la direction de l'établissement, il a été cependant proposé par le Service des constructions que les parents cyclistes puissent utiliser la rampe d'accès livraisons, au sud-ouest de la cour de l'école, pour une dépose-minute des enfants. Cette surface à l'abri du trafic offre un accès direct à l'école, et le portail sera laissé ouvert pour les enfants aux heures dédiées.

La direction de l'école prévoit d'adresser un courrier aux familles à la rentrée de janvier par l'intermédiaire du cartable des élèves pour les en informer. Un suivi rapproché est prévu pour s'assurer de l'amélioration de la situation.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 062-2024 de M. Baertschi relative au Fonds intercommunal d'équipement (FIE)

*Question :*

*Une annonce récente faite par l'Etat dans le cadre du développement du projet des Cherpines indique que 75% des coûts de réalisation des routes communales de ce secteur pourraient être pris en charge par ce Fonds.*

*Le Conseil administratif peut-il me renseigner sur la possibilité de faire appel à ce Fonds pour des projets de développement en cours, tel l'Etoile, ou prévisibles à très court terme comme la Marbrerie ?*

Monsieur le Conseiller municipal,  
Cher Monsieur Baertschi,

Par une question écrite adressée lors de la séance du Conseil municipal du mois d'octobre dernier, vous souhaitiez être renseigné sur la possibilité de faire appel au Fonds intercommunal équipement (FIE) pour des projets de développements en cours.

Le FIE a pour but de prélever et gérer les taxes d'équipement, ainsi que d'en attribuer le produit. Ces taxes sont des contributions des propriétaires/superficiaires aux coûts des voies de communication et du programme d'équipements publics lors d'opérations en zone de développement dans le canton de Genève.

La Commune met régulièrement le FIE à contribution pour ses projets d'espaces publics liés au développement de nouveaux quartiers. Dans les dernières années, le FIE a octroyé

un total de 7.2 millions de francs à différents projets carougeois : VVA, route de Veyrier, espaces publics Menuisiers Horlogers et rue du Collège. A ce montant déjà reçu, s'ajouteront les deux prochaines années les dernières tranches de subventions du FIE, concernant les projets de la VVA, et la rue du Collège, et ce pour un montant de 2.6 millions de francs.

En moyenne, on observe sur les derniers grands projets, que les subventions du FIE couvrent un tiers des crédits de réalisation ;

| 3 derniers projets pour exemple      | Crédit     | Subvention FIE | %     |
|--------------------------------------|------------|----------------|-------|
| Voie Verte - FIE                     | 6'331'200  | 2'261'124      | 36%   |
| Rue du Collège - FIE                 | 3'654'000  | 1'120'401      | 31%   |
| Route de Veyrier - Contributions FIE | 13'825'000 | 4'884'810      | 35%   |
|                                      |            | En moyenne     | 33.9% |

La commune continue à faire des demandes pour les projets liés aux nouveaux quartiers.

À ce titre, tout projet en zone de développement (dans le PAV ou ailleurs) fait l'objet d'une demande à ce fonds.

À noter également que le FIE est alimenté par le prélèvement d'une taxe fixée par le Conseil d'Etat à 47 francs par m2 de surface brute plancher lors de la construction de nouveaux bâtiments.

En ce qui concerne les projets hors zone de développement (telle que par exemple la zone ordinaire du secteur de l'étoile), ils font l'objet de négociations spécifiques des membres de la CCU (communauté des communes urbaines du PAV, soit Carouge, Lancy et Genève), avec les différentes instances impliquées (Etat – par sa direction PAV, le PAV, voire les superficiaires).

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Baertschi, mes meilleures salutations.

Réponse orale de Mme Molinari à la question orale QO 216-2024 de M. Lauret relative à la sécurité et la pose de ralentisseurs du trafic sur la rue Alexandre-Gavard

Monsieur le Conseiller Municipal,  
Cher M. Lauret,

Nous vous remercions pour votre question concernant la sécurité sur la rue Alexandre-Gavard, un sujet important pour les habitantes et habitants et usagères et usagers de cet axe et pour nos services.

Lors des discussions en commission, l'installation de ralentisseurs sur le tronçon concerné a été en effet mentionnée afin de sécuriser les déplacements, notamment pour les enfants.

Une requête en autorisation de construire a donc été déposée par notre commune. Cependant, elle a fait l'objet d'une opposition officielle et l'autorisation n'a pas été accordée, ce qui a retardé le traitement du dossier.

De plus, l'Association des Habitants de la Praille et des Tours (AHPT) a également formulé des réserves sur l'installation de ralentisseurs, invoquant des préoccupations liées aux nuisances sonores induites par ces derniers, en relation au passage de véhicules lourds. Ces deux éléments ont conduit à réévaluer certaines options, et à quantifier de manière précise les dépassements de vitesse.

En octobre dernier, des relevés ont permis de confirmer que 85% des usagers motorisés sur ce tronçon dépassaient en moyenne de 20 % la limite autorisée, confirmant la nécessité d'une intervention pour diminuer la vitesse. Deux radars pédagogiques ont aussi été installés afin de sensibiliser les usagers de la route.

En parallèle une étude est en cours pour identifier des alternatives aux ralentisseurs répondant aux exigences de sécurité tout en prenant en compte les préoccupations des riverains et les contraintes logistiques.

Merci encore pour l'attention portée à ce dossier.

## **Nouvelles questions des membres du Conseil municipal**

### Questions écrites

#### Mme Leuzinger – Risques technologiques à Carouge

Dans le Vivre Carouge que nous avons reçu fin novembre, un dossier très intéressant sur la protection de la population carougeoise a été publié. Des explications précieuses nous sont données sur les quatre entités qui jouent un rôle crucial dans le système de protection de la population.

Carouge, comme tant d'autres régions de Suisse et d'ailleurs, pourrait ne pas être épargnée par des catastrophes naturelles provoquées par le dérèglement climatique, des restrictions énergétiques, des crises sanitaires et des risques technologiques.

Il nous est aussi précisé que sont identifiées, en plus des potentielles crues de l'Arve, deux situations particulières à notre commune : le risque lié aux infrastructures du CEVA et des risques technologiques. Ma question concerne ce dernier point.

Je souhaiterais connaître les sites industriels susceptibles de dégager une pollution chimique et en quoi consisterait cette dernière.

### Questions orales

#### Mme Kolla Barnes : Libre circulation des piétons dans le centre de Carouge

Mme Kolla Barnes relève que, si les piétons peuvent se sentir privilégiés à Carouge grâce à de nombreux aménagements réalisés ces dernières années, force est de constater qu'actuellement, la mobilité douce est entravée par la présence de nombreuses camionnettes et de camions de livraison sur les trottoirs. Le parvis de l'église Sainte-Croix est chaque jour, particulièrement le matin, envahi de véhicules. On comprend que la tâche des livreurs est difficile, puisque leur travail est minuté et que le nombre des colis a énormément augmenté, particulièrement en ce mois de décembre. Mais le piéton se trouve souvent mis en difficulté pour se déplacer librement et en toute sécurité. Il y a quelques mois, le problème des livraisons avait été discuté. L'idée d'un « hub » centralisant les colis et facilitant leur distribution avait été annoncée. Mme Kolla Barnes souhaite savoir quelles mesures ont été prises et quelles mesures sont envisagées.

Mme Molinari confirme qu'un projet pilote a été développé et mis en place. Il concerne la livraison du dernier kilomètre, afin d'essayer de limiter le nombre de camionnettes et de fourgons de livraison dans la ville, plus particulièrement dans les rues étroites comme au centre-ville. Ce hub est organisé par l'association OVO. Il est situé devant le cimetière, sur la place Sigismond. Il a l'allure d'un grand container. Les camions de toutes tailles peuvent s'arrêter sur une place de parking dédiée, décharger la marchandise et la mettre dans le container. À partir de là, le dernier kilomètre est fait par vélo-cargo. Ce projet pilote fonctionne bien. Depuis, deux autres communes, sauf erreur, ont-elles aussi développé ce système. Bien sûr, il ne répond pas encore aujourd'hui à toutes les livraisons. Mais il a le mérite d'exister et de montrer qu'il est possible de développer des projets intéressants pour les livreurs, qui n'ont plus à se soucier de trouver une place de stationnement, ni de s'assurer de respecter les horaires de livraison spécifiques à certaines rues. Mme Molinari signale ensuite que la Commune a constaté dernièrement que la densité des places de livraison à Carouge était parmi les plus élevées du canton. Elle pourra communiquer ultérieurement le chiffre, qu'elle n'a plus en tête. Bien sûr, il est toujours possible de faire mieux. Comme le relève Mme Kolla Barnes, les livraisons sont de plus en plus nombreuses, et pas seulement durant la période de Noël. Le travail consiste maintenant à convaincre de plus en plus de structures à utiliser les systèmes de hub, ou d'autres systèmes qui existent dans certaines communes, comme les casiers. Le Canton s'y attelle lui aussi. Pour ce qui concerne le stationnement des camionnettes de livraison à des endroits qui ne leur sont pas destinés, Mme Molinari laissera M. Fraomene, responsable de la police, compléter le cas échéant, mais elle peut dire que des contrôles sont effectués – mais il est difficile d'être partout à la fois.

M. Fraomene apportera une réponse ultérieurement.

#### Mme Turgut Bandelier : Information aux propriétaires de chiens

Mme Turgut Bandelier a été interpellée par des habitants qui empruntent tous les matins le petit chemin entre la rue des Moraines et la rue des Horlogers. Ils ont remarqué qu'il y avait malheureusement régulièrement beaucoup de déjections canines sur ce chemin. Ils sont d'autant plus embêtés que ce passage est un accès direct à la crèche. Slalomer entre les déjections canines n'est pas particulièrement agréable. Ils constatent de manière peinée ces incivilités, d'autant plus que des caninettes sont à disposition. Mme Turgut Bandelier invite la Commune à constater cet état de fait et à rappeler aux propriétaires de chiens, par le biais d'une information, l'usage des caninettes et les amendes encourues s'ils ne ramassent pas les déjections de leurs chiens.

M. Fraomene apportera ultérieurement une réponse, notamment sur les mesures déjà entreprises.

#### Mme Turgut Bandelier : GIAP

La question de Mme Turgut Bandelier porte sur la manière dont les parents peuvent inscrire leurs enfants au GIAP et la gestion des accès, notamment lorsque les parents viennent à se séparer ou à divorcer. L'inscription se fait par e-demarches. Il s'agit d'un numéro unique. En cas de séparation conflictuelle, ou même pour des questions de planning, cela peut être source de problèmes. Mme Turgut Bandelier souhaiterait des informations sur la gestion des accès pour l'inscription au parascolaire, en particulier sur ce qui peut être mis en place afin que chacun des parents (ou la personne qui a la tutelle ou la curatelle des enfants) puisse inscrire ou désinscrire les enfants quand il en a la garde.

M. Fraomene apportera des informations sur ce point lors d'une prochaine séance.

#### M. Baertschi : Parking du Théâtre

Pendant la braderie, des amis de M. Baertschi, qui étaient entrés dans le parking du Théâtre, ne savaient pas comment faire pour en ressortir. C'est la Fondation des parkings qui gère l'exploitation de ce parking. M. Baertschi se demandait dans quelle mesure il serait envisageable de mettre en place le même système qu'au parking de Cornavin : dans ce genre de situations, les personnes peuvent sortir directement avec leur ticket.

Mme Lammar se renseignera auprès de la Fondation des parkings sur ce point.

#### M. Baertschi : Pont Neuf – illumination nocturne

M. Baertschi rappelle que, il y a quelques années, le pont Neuf a été rénové de façon exemplaire. Le soir, en particulier durant les périodes touristiques, un éclairage mettait en évidence ce pont. Il a désormais disparu. Or, au même titre que Carouge illumine l'église ou le temple, ce pont mérite d'être éclairé. M. Baertschi suggère de remettre en fonction l'installation existante, même s'il n'est pas nécessaire de laisser cet éclairage allumé toute l'année.

Mme Molinari rappelle que le pont appartient pour moitié à Carouge et pour moitié à Genève. Son éclairage doit donc se faire de manière concertée – il ne serait pas question d'allumer seulement la moitié du pont. Mme Molinari signale ensuite que les grands mâts sont équipés chacun d'un spot. Ces spots étaient mal orientés et gênaient notamment la faune nocturne sur les rives. Ils sont éteints depuis maintenant plusieurs mois, en concertation avec la ville de Genève. Pour ce qui est de l'éclairage du pont lui-même, Mme Molinari se renseignera auprès de la ville de Genève et apportera une réponse ultérieurement.

#### M. Ducellier : SURB

M. Ducellier aborde la décomposition des montants transmis par le chef de service des finances dans le cadre de l'étude du budget. Comme mentionné dans la déclaration du PLR, le SURB a dépensé un peu plus de CHF 1,6 million depuis 2020. M. Ducellier s'interroge sur la décomposition de ce montant. Environ CHF 500'000.- font l'objet d'études qui ne sont pas suivies d'une délibération. Également CHF 500'000.- font l'objet d'études réalisées par l'Agenda 21. M. Ducellier ne souhaite pas entrer dans le détail de ces études, mais savoir comment sont choisis les thèmes qui doivent être étudiés et si ces choix sont validés par le Conseil administratif *in corpore*. En outre, il demande si les règles des marchés publics s'appliquent aux attributions de mandats qui ne font pas l'objet de délibérations.

Mme Molinari précise qu'à la demande de M. Ducellier, qui souhaitait connaître la décomposition des montants d'études faites par le service de l'urbanisme, cette information complémentaire a été ajoutée sur CMnet. L'analyse, qui a nécessité un certain temps, a été faite pour le service de l'urbanisme, mais pas pour les autres services techniques (le SCES et le SVEM). Les chiffres cités concernent les cinq dernières années (2020-2024). Les montants sont classés par catégorie. Bien entendu, Mme Molinari répond d'emblée que toutes les règles des appels d'offres, en fonction des seuils fixés pour les AIMP, sont strictement respectées. Concernant le total sur cinq ans de CHF 589'000.- pour les études suivies par une délibération, le montant est en moyenne d'environ CHF 50'000.- ou CHF 60'000.- par année, hormis quelques exceptions comme en 2013. Pour rappel, des analyses en amont sont nécessaires afin de pouvoir présenter au Conseil municipal une délibération sérieuse et bien préparée. Plus de la moitié des études sont suivies d'une délibération. Quand la délibération est votée par le Conseil municipal, le montant de l'étude est intégré dans la demande de crédit si la délibération est présentée la même année, et l'année suivante si ce n'est pas le cas. Mme Molinari mentionne ensuite des études prospectives, pour un total sur cinq ans de CHF 133'000.- (CHF 31'000.- en 2024, CHF 49'000.- en 2023, CHF 17'000.- en 2022, pour ne citer que

ces années-là). Elles permettent de travailler, par exemple, l'inspection des ouvrages et plans d'action pour les ponts ou l'étude d'attractivité des centres-villes (demande formulée du reste par le Conseil municipal). D'autres études, pour un total sur cinq ans de CHF 200'000.- environ, sont des prestations transversales, fournies à d'autres services. Il s'agit par exemple des études sur l'affichage, les cartographiques ou encore la planification scolaire. Pour ce qui est de l'Agenda 21, les études sont surtout liées à Carouge zéro déchet, dont les actions remportent un grand succès auprès de la population. Encore une fois, Mme Molinari peut assurer à M. Ducellier que toutes les règles AIMP sont respectées, en fonction des seuils définis. Les petites études de CHF 10'000.- ou CHF 20'000.- ne sont pas systématiquement validées par le Conseil administratif puisqu'elles relèvent des prérogatives des différents services, dans la mesure de leurs lignes budgétaires votées chaque année par le Conseil municipal dans le cadre du budget de fonctionnement. M. Di Stefano, le service financier et Mme Molinari restent à disposition pour tout complément, même si les informations sur CMnet semblent suffisamment explicites.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie le Conseil municipal pour l'excellente tenue des débats. Les interventions sont toujours constructives. Puis, au nom du bureau, il présente aux personnes présentes ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

Le Président lève la séance à 21h25.